

## note à l'attention de

Monsieur le Directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre

ministère des Transports de l'Equipement du Tourisme et de la Mer

La Défense, le 3 0 MARS 2006

Objet : Sécurité dans les tunnels routiers.

Affaire suivie par: Pascal NAPPEY - SR/ER2

tél. 01 40 81 82 01, fax 01 40 81 81 61 mél. Pascal.Nappey@equipement.gouv.fr

et de la Circulation routières

sécurité

routière

sous-direction de l'Education Routière

direction de la Sécurité

l'Education Routière

conduire

Par note du 10 mars 2006, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la recommandation R15 contenue dans le rapport provisoire d'enquête technique sur l'incendie de poids lourd survenu dans le tunnel du Fréjus le 4 juin 2005.

Je puis en réponse vous apporter les précisions suivantes en ce domaine :

S'agissant de la sensibilisation des usagers de la route à la sécurité dans les tunnels, deux projets sont en cours d'élaboration par le bureau du permis de conduire de la sous-direction de l'éducation routière, sur la basc des fiches pédagogiques du projet ACTEURS (Améliorer le Couplage Tunnels – Exploitants – Usagers pour Renforcer la Sécurité).

Le premier projet a pour objet la rénovation de la banque de questions de l'épreuve théorique générale passée par tous les candidats au permis de conduire. De nouvelles questions concernant le comportement des usagers dans les tunnels seront déployées sur l'ensemble du territoire au mois de juin 2006.

Le second projet consiste à rénover l'épreuve hors-circulation du permis de conduire du groupe lourd (C, D, EC et ED), en introduisant de nouvelles questions à l'interrogation écrite concernant le comportement des usagers dans les tunnels, ainsi qu'une nouvelle fiche «sécurité» relative aux tunnels pour l'interrogation orale. Tous les candidats au permis de conduire du groupe lourd, y compris les candidats passant un diplôme professionnel de conduite routière, seront concernés. Les travaux relatifs à ce projet devraient débuter prochainement et s'achever en 2007.

L'ensemble des éditeurs pédagogiques spécialisés dans l'apprentissage de la conduite seront également amenés, de ce fait, à traiter dans leurs ouvrages des règles spécifiques liées à la conduite dans les tunnels et des comportements à adopter en cas d'incident.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile à ce sujet.

Arche Sud 92055 La Défense cedex téléphone : 01 40 81 21 22 télécople : 01 40 81 81 98 mél : dscr @equipement.gouv.fr

Le Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières,

Rémy HEITZ